Chapitre 4e.	
Article 1.—Devoirs du Président	29
" 2.—Vice-Président	30
" 3.—Secrétaire	
" 4.—Trésorier	
" 5.—Chef des zélateurs	
" 6.—Chef des infirmiers	
" 7.—Chef du comité pour les pauvres	33
« 8.—Chef du comité pour les enfants pauvres des	
écoles	
" 9.—Commissaire ordonnateur	35
" 10 — Chapelain	35
" 11.—Devoirs des officiers absents	
" 12.—Devoirs des membres absents	
" 13.—Ordre dans les assemblées,	
" 14.—Devoirs des membres envers leurs confrères	
14. Dovoing deb memores envels tears controles	٠,